

## Compte rendu sommaire de la réunion du Conseil municipal du 8 avril 2021

Affiché en exécution des articles L.2121-25 et L. 5211-1 du CGCT

Sous la présidence de M. Denis TAMAIN, sont présents : Mme Christelle MURON, M. Julien DEGOUT, Mme Marie-Hélène PERICOT-GOUTTEFANGEAS, M. Jean-Baptiste CARTON, Mme Florence BERTHET, M. Bernard GERVAIS, Mme Pauline ARTHAUD, M. Christian CHARRIERE, M. Lucien ESTINES, Mme Christelle BALICHARD, M. Claude FAYET, Mme Béatrice BUTIN, M. Jean-Claude RICHARD, M. Stéphan BARTHELEMY.

Absent excusés : M. Laurent MARCOUX et Mme Célia GOUTTEGATAS qui ont donné respectivement procuration à M. Jean-Baptiste CARTON et Mme Pauline ARTHAUD. Mme Claudine VIAL.

Absente : Mme Séverine BONJEAN.

Avant d'aborder l'ordre du jour, M. le Maire présente ses félicitations à Célia et Jocelyn pour la naissance de leur fils Noah.

Abordant l'ordre du jour, le Conseil municipal :

- **APPROUVE, à l'unanimité, les comptes administratifs 2020** concernant
  - . **les différentes Sections** : la Bitortie, Gouttemaine, Rambe, Seytive, La Chevalerie Les Bessières, Le Poyol et Vachon ;
  - . **les différents Lotissements** : Bellevue, Seytive, La Provende 1, La Provende 2, La Provende 3 ;
  - . **le Budget Photovoltaïque** ;
- **APPROUVE, par 16 voix « pour » et 1 « abstention » le Budget Principal.**
- **APPROUVE** les affectations des résultats des différents comptes administratifs 2020.
- **APPROUVE** les Comptes de gestion 2020 établis par le Centre des Finances Publiques de BOEN ;
- **APPROUVE, à l'unanimité, les Budgets Primitifs 2021** concernant les
  - . **les différentes Sections** : La Bitortie, Gouttemaine, Rambe, Seytive, La Chevalerie Les Bessières, Le Poyol et Vachon ;
  - . **les différents Lotissements** : Bellevue, Seytive, la Provende 1, la Provende 2, la Provende 3 ;
  - . **le Budget Photovoltaïque** ;
  - . **le Budget Principal.**

**-DECIDE de ne pas augmenter les taux d'imposition en 2021** et précise qu'à partir de cette année la commune ne percevra plus la Taxe d'Habitation sur les ménages remplacée par une compensation de l'Etat et du transfert du taux départemental de TF (15.30 %). Aussi, sans augmentation il est proposé de voter les taux suivants pour 2021 : 11.55 % + 15.30 % = **26.85 %** pour la taxe foncière (bâti), et **55.58 %** pour la taxe foncière (non bâti).

- - **EST INFORMÉ** des différentes délibérations prises dans le cadre du vote du budget :
    - Cotisation du FLU de 0.20 €/habitant,
    - Prix de revient d'un élève à l'école primaire publique
    - Participation à l'OGEC, pour 23 élèves de Noirétable, de 12 267.29 €
    - Participation des communes voisines aux frais de fonctionnement de l'école publique au titre de la rentrée 2020 : **Vêtre sur Anzon** : 5 333.63 € et **Cervières** : 1 120.08 €
  - **VALIDE** la cession du camion benne à un particulier,
  - **EST INFORMÉ** du reste à charge pour la commune concernant les travaux extension BTS P. à la Bitortie.
- DECIDE** de confier à l'ADMR le travail de diagnostic de la construction d'une micro crèche et **PRECISE** que la commune à inscrit un programme « MICRO-CRECHE » au BP 2021, pour confirmer sa volonté de réaliser cette opération

**DECIDE** que la rétrocession d'une concession funéraire à perpétuité à la commune serait gratuite.

**DEMANDE** à chaque élu, de façon individuelle, d'aller signer la charte de solidarité au peuple Ouïghours sur internet, s'il le souhaite.

**VALIDE** la création d'un poste d'adjoint technique permanent de 35h au service voirie à compter du 01/07/2021

**VALIDE** la mise en place d'un CDD de 12 mois à compter du 01/04/2021 pour accroissement temporaire d'activités, et précise que M. Dominique VILLENEUVE est recruté sur ce poste.

**DECIDE** la réalisation d'un emprunt de 600 000 € auprès du CDC pour la construction des logements passifs sociaux (PLUS et PLAI), d'une durée de 30 ans.

**DECIDE** d'opter à la TVA, pour ce même programme, dans le cadre d'une livraison à soi-même.

**ACCEPTTE** de rembourser M. Julien DEGOUT du montant de l'annonce faite sur le bon coin concernant les terrains disponibles aux différents lotissements communaux.

**DECIDE** de lancer une nouvelle procédure pour la reprise de concessions abandonnées au cimetière.

**APPROUVE** le règlement intérieur du camping, présenté par la commission camping.

**DECIDE** de signaler la voie de Fougerolles comme nécessitante de travaux dans le cadre de l'enveloppe d'initiative de secteur de Loire Forez Agglomération, 20 % du montant des travaux restant à la charge de la commune.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.

Le Maire, Denis TAMAIN.